

# Habitants et jardiniers du BAC de Limésy

La qualité de l'eau dépend de  
l'entretien de vos espaces verts

## BAC de Limésy ?

= **Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) d'eau potable de Limésy-Becquigny**. C'est le territoire en surface sur lequel toute goutte d'eau qui s'y infiltre alimente la nappe d'eau souterraine et est susceptible donc d'être pompée par le captage. Chaque captage possède un bassin d'alimentation souterrain. La taille et la qualité de la masse d'eau varie à chaque fois selon les paramètres naturels et les activités humaines.

Où êtes-vous sur le territoire du BAC? Quel rôle avez-vous à jouer?

Habitants des communes d'Ancrétiéville-Saint-Victor, Auzouville-l'Esneval, Cideville, Croix-Mare, Ectot-l'Auber, Emanville, Limésy, Mesnil-Panneville, Motteville, Pavilly, Saint-Martin-aux-Arbres, Sainte-Austreberthe, Saussay, Yerville, Bourdainville et Criquetot-sur-Ouville, vous êtes concernés en premier lieu par la protection de l'eau du captage distribuée aux habitants des communes de Limésy, Emanville, Sainte-Austreberthe, Pavilly, Goupillères, Barentin, Villers-Ecalles, St-Paër, St-Pierre de Varengueville.

Sur le territoire du BAC, l'eau de surface se charge de toutes les molécules polluantes (**nitrate** et **pesticides**) s'infiltre et rejoint, parfois très vite (2-3 jours), la nappe d'eau.

**Mais les habitants sont-ils concernés par les pesticides ? OUI**, les produits phytosanitaires ne sont pas exclusivement utilisés par les agriculteurs. On constate MÊME que rapporté au m<sup>2</sup> nous mettons, nous particuliers, jusqu'à 20 fois plus de produits!

Et alors? et bien aujourd'hui **l'eau du robinet est trop souvent dégradée** par une pollution agricole et non agricole.

En outre la **LOI LABBE de février 2014** et ses amendements prévoient, pour la reconquête de la qualité de l'eau, **l'interdiction définitive d'utiliser des pesticides pour les particuliers à partir de 2020**.



2020? Pas si loin que ça...

Surtout que le captage de Limésy est considéré comme un **captage prioritaire (dit Grenelle)** du fait de sa dégradation et de l'importance de la population qui en dépend.

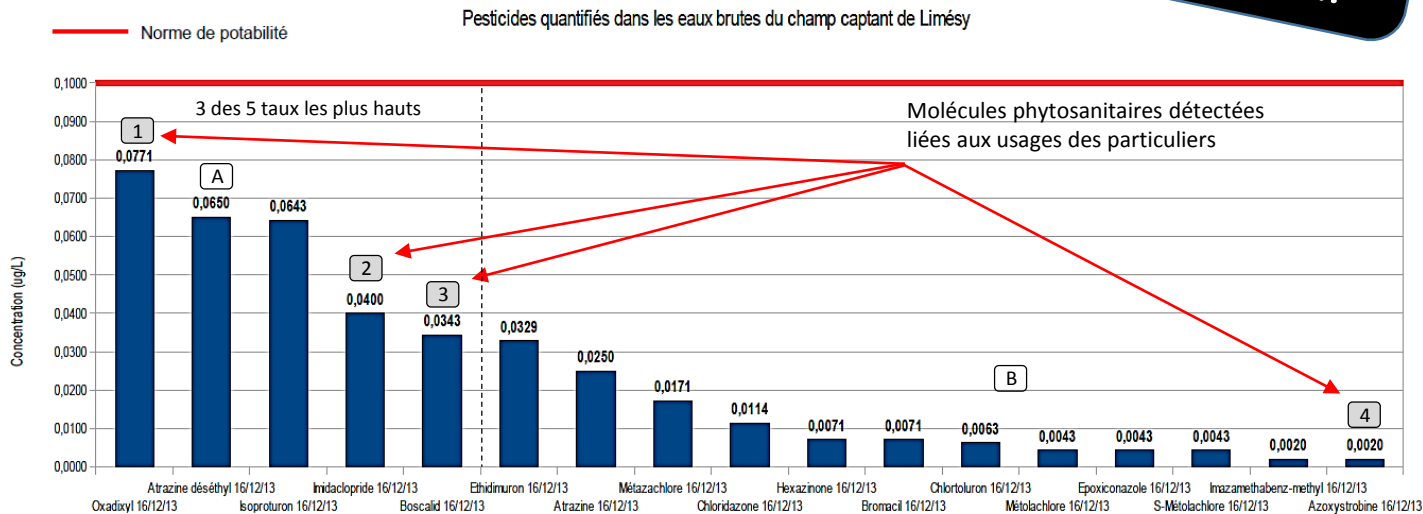
**Nous avons quelques années** devant nous pour retrouver une meilleure qualité de notre eau en changeant progressivement nos habitudes pour l'entretien de nos espaces privés et pour préparer 2020.

# Nous particuliers: quel impact sur l'eau?



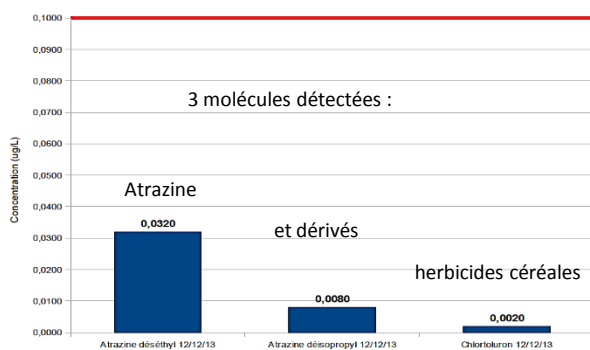
**Exemple d'un mois hivernal**  
**Pas de dépassement de la norme potabilité mais**  
**beaucoup de molécules détectées dans notre station:**

**16 molécules détectées**  
**dont 1/4 utilisées sur nos**  
**allées, sur nos parterres,**  
**dans nos potagers...**



## Comparons avec...

La station de Fontaine-sous-Préaux (Rouen) le même mois



- 1 Equivalent du round up (glyphosate), interdit en France depuis 2003!
  - 2 Insecticides (pucerons, etc) sur arbres fruitiers, plantes d'intérieur, potagers...
  - 3 Herbicide et fongicide sur plantes d'ornements, potagers et vergers...
  - 4 Fongicide pour potagers, gazons, plantes aromatiques...
- A Molécule interdite depuis 2003, usage important dans les années 1990 et circulant dans notre sous-sol depuis plus de 30 ans...
- B Les autres: Molécules utilisées par les agriculteurs (herbicides principalement).

**Avant 2020...**

Pour la qualité de l'eau du BAC de Limésy et plus généralement:

- Ne jetez pas les eaux de rinçage du matériel de traitement dans le tout-à-l'égout mais sur la zone traitée,
- Ramenez les bidons de produits phytosanitaires et d'engrais à la déchetterie (filière spécialisée),
- Protégez vous (mains, jambes), les pesticides ne sont pas anodins,
- Soyez vigilant aux dosages même si vous avez l'impression de ne pas en mettre assez,
- Anticipez sur la LOI LABBE et l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Sachez par ailleurs, que les Mairies sont tenues de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur nos espaces publics dès 2017.



**Pour aller plus loin et anticiper sur la loi LABBE, vous pouvez...**

- Vous rendre sur le site « Jardiner-autrement » <http://www.jardiner-autrement.fr/>. On y trouve de l'actualité, des fiches techniques, des dossiers, des conseils...
- Télécharger le « Guide pour jardiner plus nature » du Ministère de l'Ecologie sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html>. Il apporte d'autres conseils et astuces au jardin.
- Rechercher les molécules actives des produits que vous utilisez et leur toxicité (logo et étiquette) sur le site <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>